

MAIRIE DE ROCHEGUDE

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE VALANT PROCES-VERBAL
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 16 DECEMBRE 2019**

Présents :

Président :

BESNIER Didier

Adjoint au Maire :

CANESTRARI Véronique - LEVARDON Michel - LAPEYRE Alain

Conseillers Municipaux :

CHAMBOVET Cyrielle - SAPLANA Javier - BOYER Marc - AYMARD Jean-Pierre - RABILLARD Sylvie -
SERMENT Sandrine - JOUFFRE Pierre

Procurations :

HENRY Christine à CANESTRARI véronique - TARJON Isabelle à RABILLARD Sylvie -
GREGOIRE Laurent à SERMENT Sandrine

Absentes :

PROPHETE Anne-Laure

Secrétaire de séance :

CANESTRARI Véronique

M. BESNIER Didier, ouvre la séance à 20h00.

En préambule, M. le Maire indique que le point n°7 relatif à la modification de la convention d'entente intercommunale pour la mutualisation des ALSH est retiré de l'ordre du jour du fait qu'à la fin de la dernière réunion de l'entente toutes les communes membres ne se sont pas prononcées sur le projet qui devait être présenté ce soir. Il demande aussi l'autorisation de rajouter un point à l'ordre du jour pour accepter un don de la Fondation du Patrimoine pour la restauration de la chapelle des Aubagnans.

Les conseillers municipaux valident l'ordre de jour comme suit :

Ordre du Jour modifié

1. **Présentation du projet transition et résilience locale**
2. **Présentation d'un projet de micro crèche**
3. **Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 13 novembre 2019**
4. **Avenant 1 au contrat de prestation de service pour le service d'assainissement collectif**
5. **Intégration des biens du SIVOM liés à la compétence Déchets Ménagers à l'actif de la Commune de ROCHEGUDE**
6. **Renouvellement de la convention de partenariat pour le Relais Assistantes Maternelles**
7. **Classement de voies dans le domaine public**
8. **Autorisation de dépenses d'investissements avant le vote du budget 2020**
9. **Solidarité séisme Ardèche**
10. **Convention de financement avec la Fondation du Patrimoine**
11. **Questions diverses**

1. Présentation du projet transition et résilience locale

M. le Maire invite Monsieur DENIS à présenter au Conseil Municipal le concept de « transition locale » et ses applications possibles à Rochebroude.

M. DENIS explique que la dépendance et la vulnérabilité des territoires se sont accentuées face à diverses menaces (changement climatique, incertitude économiques, dégradation de la vie sociale) et que pour aider les territoires sur ces défis, une approche à travers les solutions de transition locale et de résilience locale est possible.

Il précise que de nombreuses expériences de ce type ont déjà été mises en place dans le monde, dont plus de 150 en France. Il dit qu'il s'agit toujours d'actions locales sur des thématiques variées comme par exemple l'alimentation, le lien social, l'habitat, l'énergie, la monnaie, la biodiversité ou l'eau.

M. DENIS communique au Conseil Municipal les coordonnées de plusieurs plateformes en ligne, en anglais ou français, notamment le site entransition.fr et son propre site internet : transitionlocale.fr. Il fait part de plusieurs exemples précis d'actions mises en œuvre.

Les conseillers municipaux présents font part de leur intérêt pour ce projet et de leurs idées sur ces thématiques.

M. le Maire clos les différents échanges sur le sujet et remercie M. DENIS de son intervention. M. le Maire invite les personnes intéressées à réfléchir à une possible mise en œuvre à Rochebroude.

Il indique qu'un tel projet ne doit pas être porté par la commune, mais par des citoyens initiateurs (3 à 4 personnes motivées) qui pourraient porter la sensibilisation des Rochebroudiens sur les différents thèmes de transition locale pouvant être mis en œuvre.

2. Présentation d'un projet de micro crèche

M. le Maire invite Madame VANBORRE et Monsieur ROUGETET à présenter leur projet de micro crèche à Rochebroude.

Mme VANBORRE présente le groupe Baby's school, structure porteuse du projet, qui gère 5 établissements en Drôme, Ardèche, Vaucluse et Isère. Elle communique le diagnostic réalisé et les besoins identifiés sur le territoire. Elle explique que si le projet pouvait se faire à Rochebroude, l'entreprise construirait un bâtiment neuf sur un terrain vendu par la commune à un prix raisonnable et dit que l'équipement, qui emploierait 4 personnes, serait géré par une professionnelle habitant à Uchaux.

Mme CANESTRARI rappelle le projet de maison d'assistante maternelle sur la commune.

Mme CHAMBOVET s'interroge sur les conséquences de l'ouverture de ces structures sur les assistantes maternelles libérales qui exercent actuellement.

Mme VANBORRE répond que les besoins de garde sont suffisants sur la commune et les alentours pour que chaque mode de garde fonctionne. Elle souligne notamment la saturation des équipements dans les communes voisines.

Mme CANESTRARI demande si d'autres sites sont envisagés et pourquoi Rochebroude a retenu l'attention du porteur de projet.

Mme VANBORRE répond que 4 sites ont été identifiés dans la Vaucluse et la Drôme et que Rochebroude a l'avantage d'être un lieu de passage et d'être à proximité du domicile de la future gérante de la structure.

Mme CANESTRARI demande quelles sont les garanties de pérennité de la structure, élément indispensable en cas de vente d'un terrain à un tarif inférieur au prix du marché.

Mme VANBORRE explique que le financement de la structure et le partenariat avec la CAF nécessite un engagement de fonctionnement pendant 10 années.

M. le Maire remercie les intervenants et indique que la municipalité va réfléchir à ce projet.

3. Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 13 novembre 2019

M. le Maire, comme à chaque séance du Conseil Municipal et pour chaque sujet à l'ordre du jour, demande s'il y a des remarques à formuler. En l'absence de question il soumet le compte rendu au vote.

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité.

4. Avenant 1 au contrat de prestation de service pour le service d'assainissement collectif

M. le Maire dit que le service d'assainissement collectif, pour l'entretien de la station d'épuration et des réseaux, a été confié en 2018 à Suez pour une durée de 2 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2019.

Il explique que pour poursuivre le service jusqu'au démantèlement de la station d'épuration suite au raccordement du réseau à celle de Suze-la-Rousse, le contrat doit être prolongé.

Il propose un avenant à l'accord cadre existant pour une période de 3 mois renouvelable.

M. le Maire propose au Conseil Municipal :

- d'approuver l'avenant 1 au contrat de prestation de service pour le service d'assainissement collectif et la prolongation de l'accord-cadre pour une durée de 3 mois ;
- de l'autoriser à signer ladite convention et son éventuel renouvellement pour deux périodes de 3 mois supplémentaires.

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité.

5. Intégration des biens du SIVOM liés à la compétence Déchets Ménagers à l'actif de la Commune de ROCHEGUDE

M. le Maire rappelle la dissolution du SIVOM du Tricastin en 2013 préalablement à la création de la Communauté de Commune Drôme Sud Provence en 2014. Il explique que la disparition du syndicat a entraîné une reprise de certains biens concernant la compétence collecte des déchets ménagers dans l'actif de la commune (containers, bacs, panneaux...) et que ces biens sont aujourd'hui mis à la disposition de la CCDSP.

M. le Maire donne lecture des biens répertoriés.

M. le Maire dit que ces transferts n'ont pas été actés d'un point de vue comptable et qu'ils doivent être formalisés.

M. le Maire propose au Conseil Municipal :

- d'autoriser la reprise des biens du SIVOM liés à la compétence Collecte des Déchets Ménagers dans l'actif communal ;
- de l'autoriser à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité.

M. le Maire précise que le transfert de l'actif à l'intercommunalité doit faire l'objet d'un procès-verbal qui inventorie les biens concernés.

M. le Maire propose au Conseil Municipal :

- d'autoriser le transfert à la CCDSP des actifs de la commune liés à la compétence des déchets ;
- d'autoriser à ce titre la sortie de l'actif de la Commune des biens dont la liste détaillée est jointe en annexe ;
- d'autoriser le comptable public à procéder à toutes les opérations nécessaires à la sortie de ces biens de l'actif de la commune ;
- de l'autoriser à signer le procès-verbal de mise à disposition des biens.

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité.

6. Renouvellement des conventions de partenariat pour le Relais Assistantes Maternelles

Mme CANESTRARI explique que la convention de partenariat qui lie la commune et l'EPA (Etablissement Public à caractère Administratif) maison de l'enfance qui porte la gestion du RAM (Relais Assistantes Maternelles), arrive à expiration le 31 décembre 2019.

Elle dit que pour permettre la poursuite des activités du RAM, notamment à Rochegude, de nouvelles conventions doivent être validées, l'une pour l'animation du RAM, l'autre pour la mise à disposition gracieuse de la salle polyvalente Gabriel Rodet un jeudi matin sur deux.

M. le Maire propose au Conseil Municipal :

- d'approuver la convention de partenariat avec l'EPA « Maison de l'enfance » de Saint-Paul-Trois-Châteaux pour l'animation du RAM situé sur la commune de Tulette ;
- d'approuver la convention de partenariat avec l'EPA « Maison de l'enfance » de Saint-Paul-Trois-Châteaux pour la mise à disposition de la salle polyvalente à titre gracieux ;
- de l'autoriser à signer lesdites conventions.

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité.

7. Classement de voies dans le domaine public

M. le Maire dit que la commune a procédé à plusieurs acquisitions de terrains à destination de voirie et que ces parcelles, actuellement cadastrées, ont vocation à être intégrées dans le domaine public communal.

Il fait projeter des plans pour présenter l'ensemble des parcelles concernées aux conseillers municipaux.

M. le Maire indique que la situation d'autres parcelles pourrait être régularisée à l'avenir.

Mme SERMENT demande si ce classement sort les chemins concernés des propriétés de la commune.

M. le Maire rappelle que les chemins ruraux font partie du domaine privé de la collectivité, contrairement aux voies publiques qui font partie du domaine public communal. Il explique que la délibération entrainera simplement la suppression des parcelles cadastrées pour les entrer dans le domaine non cadastré, mais que les chemins ruraux concernés resteront dans le domaine privé de la commune.

M. le Maire rappelle que la distinction fondamentale entre voies communales et chemins ruraux réside dans le fait que les unes font partie du domaine public communal, les autres du domaine privé communal ce qui a des conséquences juridiques totalement différentes. Les chemins ruraux font partis du domaine privé de la commune et sont affectés à l'usage du public. L'entretien des chemins ruraux, contrairement à celui des voies communales, n'est pas inscrit au nombre des dépenses obligatoires de la commune.

M. le Maire propose au Conseil Municipal :

- d'approuver le classement des parcelles suivantes dans le domaine public communal non cadastré :
 - o Chemin du Marteau : M458, M460, M471, M473, M504, L1191 et L1214,
 - o Chemin de la Grande-Montée : L901, L1274, L1277 et L1278,
 - o Chemin de la Montagne : L1621 et L1622,
 - o Chemin du Devès : L948, L1133, L1143, L1397 et L1562,
 - o Impasses des Sorbiers et des Aubépines : L1359, L1381, L1383, L1384, L1386, L1395, L1399,
 - o Chemin de Derboux : H873 et H875,
 - o Impasse des Genêts : H638 et H640,
 - o Place de la Fontaine : L1665 ;
- de l'autoriser à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;
- de dire que la délibération entrainera la mise à jour du cadastre et du tableau de classement de la voirie communale.

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité.

8. Autorisation de dépenses d'investissements avant le vote du budget 2020

M. le Maire rappelle que l'année des élections, le vote du budget se fait généralement fin avril. Il dit que pour pouvoir réaliser des investissements avant le vote du budget le Conseil Municipal peut l'autoriser à mandater certaines dépenses dans la limite d'un quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

M. le Maire informe le Conseil Municipal des dépenses d'investissement qui pourraient potentiellement être faites en début d'année, pour un montant maximum de 370 000 €.

M. BOYER relève que plusieurs dépenses annoncées ont déjà été votées sur le budget 2019 et demande pourquoi une nouvelle autorisation est nécessaire.

M. le Maire répond que ces projets n'ont pas fait l'objet d'un début d'exécution et que par conséquent ils ne sont pas considérés comme des restes à réaliser du budget 2019. Ainsi, ils doivent donc faire l'objet d'une nouvelle approbation.

M. le Maire propose au Conseil Municipal :

- de l'autoriser à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement de 2020 avant le vote du budget principal de l'exercice 2020 pour un montant maximum de 370 000 € ;
- de dire que les dépenses d'investissements concernées sont les suivantes :
 - o Mise en sécurité site Chapelle des Aubagnans : 3 000 € chapitre 21 compte 2158 ;
 - o Travaux de voirie, notamment chemin de la Montagne : 70 000 € chapitre 21 compte 2151 ;
 - o Maçonnerie, notamment mur rue Marc Bonnefoy : 7 000 € chapitre 21 compte 2151 ;
 - o Marquage au sol : 5 000 € chapitre 21 compte 2151 ;
 - o Equipement bâtiments, notamment stores et portes : 15 000 € chapitre 21 compte 2131,
 - o Véhicules et matériel services techniques : 30 000 € chapitre 21 compte 2157 ;
 - o Travaux sur bâtiments, notamment Chapelle des Aubagnans, Eglise Saint-Anne et local associatif : 240 000 € chapitre 23, compte 2313 ;
- de dire que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de l'exercice 2020.

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité.

9. Solidarité séisme Le Teil

M. le Maire explique que l'Association des Maires de la Drôme a relayé auprès des communes du département l'appel à la solidarité lancé par la commune du Teil suite au séisme du 11 novembre dernier.

Il indique qu'une collecte de fonds à destination de l'Association des Maires de l'Ardèche a été ouverte. Il dit que l'association répartira les sommes collectées en fonction des besoins des communes sinistrées et qu'il préfère cette solution plutôt que de donner directement à une commune en particulier.

M. le Maire rappelle que la commune apporte régulièrement un soutien financier aux communes sinistrées. Il rappelle notamment les subventions versées suites aux inondations de ces dernières années dans l'Aude et le Var.

M. le Maire propose au Conseil Municipal :

- d'adresser son soutien aux communes sinistrées de l'Ardèche et notamment à la commune du Teil et de s'associer à l'élan national de solidarité ;
- d'attribuer une subvention exceptionnelle de 500 € ;
- de dire que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de l'exercice 2020.

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité.

10. Convention de financement fondation patrimoine

M. le Maire informe le Conseil Municipal de la décision de la délégation régionale de la Fondation du Patrimoine d'attribuer sur ses fonds propres une subvention de 5 000 € à la commune pour la restauration de la chapelle des Aubagnans. Il précise que cette somme s'ajoute aux 8 850 € collectés par l'intermédiaire de la souscription publique lancée en septembre.

M. le Maire annonce aussi que la commune va bénéficier d'une subvention de 5 000 € de la Fondation du Crédit Agricole – Pays de France et que le projet de la chapelle va passer en commission nationale ce qui pourrait permettre de doubler cette subvention.

M. le Maire propose au Conseil Municipal :

- d'accepter le don de la Fondation du Patrimoine ;
- d'approuver la convention de financement ;
- d'autoriser Monsieur le Maire, à signer ladite convention ;
- de dire que cette recette sera inscrite au budget de l'année 2020.

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité

11. Questions diverses

- **DIA**

M. le Maire informe le Conseil Municipal des décisions prises en matière de Déclaration d'Intention d'Aliéner et indique que la commune n'a pas fait valoir son droit de préemption pour les parcelles suivantes : B552, L1454, L1346 et L1347.

- **Invitation vœux**

M. le Maire communique aux conseillers municipaux l'invitation de M. MARITON, Maire de Crest à la cérémonie des vœux de la ville le lundi 6 janvier 2020.

- **Réveillon de la BJR**

M. AYMARD rappelle aux conseillers municipaux l'organisation le 31 décembre du traditionnel réveillon organisé par la BJR.

Pour cette dernière séance du Conseil Municipal de l'année, M. le Maire souhaite aux élus et à leur famille d'excellentes fêtes de fin d'année et lève la séance à 22h15.

Le Maire,
Didier BESNIER